Commission : **COGEST**
Présidente : **Pauline Arlettaz**
Rapporteur : **Christophe Brendle**

Rapport de la COGEST sur les comptes 2024

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la COGEST concernant **les comptes 2024.**

1. Organisation de la commission

Membres	**06.05.2025**	**15.05.2025**	**20.05.2025**	**22.05.2025**
ARLETTAZ Pauline (Le Centre), Présidente	P	P	P	P
BRENDLE Christophe (PLR), Rapporteur	P	P	P	Remplacé par Manuel Doval
DE GOL Killian (Les Vert•e•s), Vice-président	P	P	P	P
GIOVANOLA Arnaud (UDC)	P	P	P	P
GYGAX Raphaël (UDC)	P	P	P	P
IMERI Merita (PS)	P	P	P	P
JORIS Lionel (Le Centre)	P	P	P	P
METRAILLER Marie (Le Centre)	P	P	P	P
TURIN Angeline (PLR)	P	P	P	P

2. Présentation du mandat

L'examen et l'établissement d'un rapport sur les comptes à l'attention du Conseil général fait partie des attributions de la COGEST en vertu de l'article 30 de la Loi sur les communes (LCo).

Pour rappel, les comptes 2024 ont également fait l'objet d'un contrôle par un organe de révision, qui s'est notamment assuré de l'exactitude des comptes, du bilan et de l'annexe aux comptes, ainsi que de leur conformité avec les prescriptions légales. L'organe de révision a émis un rapport sans réserve et avec une opinion positive en date du 29 avril 2025. Il recommande l'approbation des comptes.

3. Nombre et déroulement des séances

La commission s'est réunie à 4 reprises :

- 6 mai 2025 : Revue détaillée des comptes et établissement d'une liste de questions à l'attention du Conseil municipal.
- 15 mai 2025 : Réponse du Conseil municipal aux questions de la COGEST par M. Olivier Turin (président de la municipalité), M. Laurent Monnet (secrétaire municipal), M. Emmanuel Bérard (chef du service administration et finances), M. Stefan Gnos (comptable).
- 20 mai 2025 : Discussion et rédaction du présent rapport.
- 22 mai 2025 : Discussion, rédaction et adoption du présent rapport.

Conformément à l'article 20 alinéa 5 du Règlement du Conseil général (RCG), chaque suppléant reçoit la même documentation que les membres.

Compte tenu des données sensibles auxquelles la COGEST a accès, il est décidé que, sauf décision contraire de la commission, tous les documents qui lui sont transmis sont confidentiels et à usage purement interne. Cette règle ne s'applique pas aux documents publics ou qui sont considérés comme tels par la loi cantonale sur l'information.

4. Entrée en matière

L'entrée en matière sur les comptes 2024 a été acceptée à l'unanimité par les membres présents de la COGEST.

5. Discussion de détail

1.1 Généralités

La COGEST enregistre avec satisfaction le résultat des comptes 2024 qui se monte, avant attribution à la réserve de politique budgétaire, à CHF 3.65 mios (budget : CHF –0.57 mio). Bien que la marge d'autofinancement de CHF 6.87 mios soit en baisse par rapport à celle de 2023 (CHF 7.41 mios), elle est en très forte hausse par rapport à celle budgétée (CHF 3.05 mios). Cette hausse s'explique en partie par des recettes fiscales extraordinaires ainsi que par une réduction des charges d'exploitation par rapport aux prévisions budgétaires.

Après une prise en compte des amortissements planifiés (CHF 4.05 mios), des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF 0.84 mio) ainsi que d'une attribution extraordinaire à la réserve de politique budgétaire (CHF 0.80 mio), le compte de résultat affiche un excédent de revenus de CHF 2.85 mios. Si l'on neutralise l'effet de l'attribution à la réserve politique budgétaire, **l'excédent atteint CHF 3.65 mios.**

Les investissements nets, quant à eux, se chiffrent à CHF 2.00 mios, soit un taux de réalisation de 45.03% par rapport aux CHF 4.43 mios budgétés. Cette diminution résulte en partie des investissements non réalisés ou reportés.

Grâce à la hausse de la marge d'autofinancement et à la baisse des investissements nets, le financement des investissements génère un excédent de financement de CHF 4.87 mios, en contraste marqué avec le découvert budgété de CHF 1.39 mio pour 2024.

Indicateurs

Compte tenu du résultat 2024, les indicateurs présentent une situation financière qui peut être considérée comme bonne, malgré le faible effort d'investissement.

	Compte 2024	Compte 2023	Moyenne
Indicateurs			
1 Taux d'endettement	22.93% bon	40.33% bon	31.54% bon
2 Degré d'autofinancement	344.12% haute conjoncture	408.33% haute conjoncture	374.70% haute conjoncture
3 Part des charges d'intérêt	0.33% bon	0.56% bon	0.44% bon
4 Dette brute par rapport aux revenus	97.72% bon	103.79% moyen	100.76% moyen
5 Proportion des investissements	8.47% eff. d'inv. faible	7.85% eff. d'inv. faible	8.16% eff. d'inv. faible
6 Part du service de la dette	9.68% charge acceptable	10.25% charge acceptable	9.96% charge acceptable
7 Dette nette par habitant	681 endettement faible	1 193 endettement moyen	935 endettement faible
8 Taux d'autofinancement	15.82% moyen	16.98% moyen	16.41% moyen

1.2 Réserve de politique budgétaire (art. 85 OGFCo)

La réserve de politique budgétaire est autorisée dans le cadre du MCH2 repris par le canton du Valais. Selon le plan comptable MCH2, la réserve de politique budgétaire peut être utilisée pour couvrir de futurs déficits du compte de résultats et/ou pour contribuer au financement des coûts de fonctionnement de nouveaux investissements (réserve conjoncturelle ou réserve de compensation).

Le fondement de la réserve de politique budgétaire réside à l'article 85 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo) qui prévoit que le Conseil municipal est compétent pour décider du prélèvement ou de l'attribution de montants à ladite réserve. A la demande de la COGEST, le Conseil municipal a réglé l'alimentation et l'utilisation de la réserve dans une directive remise à la COGEST le 14 mai 2024.

Date	Attribution/dissolution	Solde
31.12.2022	CHF +1.0 mio	CHF 1.0 mio
31.12.2023	CHF +1.5 mio	CHF 2.5 mios
31.12.2024	CHF +0.8 mio	CHF 3.3 mios

Le calcul de l'attribution de CHF 0.8 mio pour 2024 s'est fait sur la base des résultats extraordinaires des recettes fiscales perçues en 2024.

1.3 Financements spéciaux (art. 67ss OGFCo)

Les financements spéciaux sont des fonds permettant de financer des tâches publiques spécifiques sur la base d'un règlement. Cela signifie que ces tâches ne sont pas financées par le ménage communal (les impôts principalement), mais sont autofinancées par des taxes. Les trois services autofinancés sont les suivants :

- Déchets ;
- Eaux usées ;
- Eau potable.

Les résultats (bénéfice ou perte) de ces services sont enregistrés chaque année au bilan et se cumulent d'année en année. En cas de solde négatif, les pertes doivent être compensées dans les 8 ans (art. 69 OGFCo).

Au 31 décembre 2024, l'eau potable et les déchets présentent un solde déficitaire de respectivement CHF 616k et CHF 7k. Selon le budget 2025, les eaux usées deviendront également déficitaires dès 2025.

Cette situation est relevée dans plusieurs rapports de la COGEST traitant des comptes ou du budget. La commission demandait à ce que les taxes soient revues de façon progressive afin d'équilibrer les financements spéciaux et de répartir sur plusieurs années l'impact sur le porte-monnaie des citoyens. La commune a pris des mesures dans le cadre du budget 2025 : augmentation des taxes sur l'eau potable, augmentation des taxes de base sur les déchets et planification de la revue du règlement sur les eaux usées. Les effets devraient donc être visibles dans les prochains comptes.

1.4 Financement

Au 31 décembre 2024, le solde des emprunts se montait à CHF 36.95 mios et les liquidités (y.c. placements à court terme) à CHF 8.57 mios.

En 2024, un emprunt de CHF 7 mios est arrivé à échéance et a été partiellement renouvelé à hauteur de CHF 4 mios, permettant ainsi de réduire la dette nette par habitant de CHF 1'193 à CHF 681.

En 2025, d'autres emprunts (CHF 15.3 mios) arriveront également à échéance. Le Conseil municipal précise dans les réponses aux questions de la COGEST : *"Etant donné la liquidité disponible, une partie de ces emprunts seront remboursés. Une négociation sera menée avec nos différents partenaires financiers afin d'évaluer les conditions proposées pour d'éventuels renouvellements."*

La COGEST encourage le Conseil municipal, dans la mesure du possible, à rembourser au maximum les emprunts afin de réduire les charges financières (intérêts).

1.5 Comptes de fonctionnement

Aperçu du compte de résultats et investissements			Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Compte de résultats					
Résultat avant amortissements comptables					
Charges financières	-	CHF	35'075'529.66	38'557'600.00	35'966'951.42
Revenus financiers	+	CHF	42'480'822.44	41'603'900.00	42'834'062.80
Marge d'autofinancement (négative)	=	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	=	CHF	7'405'292.78	3'046'300.00	6'867'111.38
Résultat après amortissements comptables					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	7'405'292.78	3'046'300.00	6'867'111.38
Amortissements planifiés	-	CHF	4'223'138.50	4'775'000.00	4'054'422.30
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	CHF	20'000.00	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	CHF	1'483'606.48	1'154'200.00	843'327.98
Réévaluations des prêts du PA	-	CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	CHF	-	-	3'600.00
Attributions au capital propre	-	CHF	1'500'000.00	-	800'000.00
Réévaluations PA	+	CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+	CHF	-	-	-
Excédent de charges	=	CHF	-	574'500.00	-
Excédent de revenus	=	CHF	3'145'760.76	-	2'852'417.06
Compte des investissements					
Dépenses	+	CHF	2'953'663.75	5'659'500.00	3'304'174.80
Recettes	-	CHF	1'140'125.25	1'228'000.00	1'308'642.50
Investissements nets	=	CHF	1'813'538.50	4'431'500.00	1'995'532.30
Investissements nets (négatifs)	=	CHF	-	-	-
Financement					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	7'405'292.78	3'046'300.00	6'867'111.38
Investissements nets	-	CHF	1'813'538.50	4'431'500.00	1'995'532.30
Investissements nets (négatifs)	+	CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	=	CHF	-	1'385'200.00	-
Excédent de financement	=	CHF	5'591'754.28	-	4'871'579.08

Depuis les comptes 2023, nous constatons que les charges financières (charges d'exploitation avant amortissement et prélèvements aux fonds et financements spéciaux) augmentent plus fortement que les revenus financiers. Cette tendance se confirme en 2024, même si la différence est moindre par rapport aux montants budgétés (+10% de charges vs -2% de recettes).

Année	Charges financières (CHF)	% augm.	Revenus financiers (CHF)	% augm.	Croissance des charges par rapport aux revenus
2021 (comptes)	31'308'391		39'162'943		
2022 (comptes)	33'298'657	+6.36%	42'206'874	+7.77%	-1.41%
2023 (comptes)	35'075'530	+5.34%	42'480'822	+0.65%	+4.69%
2024 (comptes)	35'966'951	+2.54%	42'834'063	+0.83%	+1.71%
2025 (budget[1])	40'111'000	+11.52%	43'112'000	+0.65%	+10.87%

[1] Ratio calculé sur la base des comptes 2024 vs budget 2025

Imputations internes

Dans un souci de transparence et de fidélité à la réalité des coûts, la commune applique le principe des imputations internes. Une imputation interne correspond à une écriture comptable permettant de répartir des charges ou des prestations entre différents services de l'administration, sans qu'il n'y ait de sortie d'argent réelle. Il s'agit par exemple de la refacturation des salaires du personnel communal selon leur temps d'activité dans les divers secteurs (administration, technique, social, etc.).

Ces imputations sont effectuées sur la base de clefs de répartition internes, mises à jour tous les 3 ans, pour refléter au mieux l'affectation réelle des ressources. La dernière révision de ces clefs a eu lieu en 2024, entraînant des écarts par rapport aux prévisions budgétaires et aux comptes 2023. Ces écarts sont purement comptables et n'ont aucune incidence sur le total des charges globales de la commune.

Amélioration des services communaux

Conformément au plan d'amélioration des services communaux présenté en 2023 et intégré au budget 2024, la commune a procédé à la réorganisation de ses services.

Concernant les charges salariales, l'écart avec le budget (CHF 101k non dépensés) s'explique principalement par le fait que le poste de responsable des systèmes d'information, initialement prévu pour juin 2024, n'a été pourvu qu'au début de l'année 2025.

Lors de l'établissement du budget 2024, l'utilisation des locaux du CIC était prévue dès le 1er juillet 2024. Finalement, le service technique a pu disposer de ses nouveaux bureaux dès le 1er mai 2024, ce qui explique un écart de +12.9% (CHF 6k) par rapport au budget.

Le projet intégrait également la réfection du rez-de-chaussée de la Maison de commune avec le regroupement des services à la population visant à améliorer l'accueil des citoyens. Le coût final s'élève à CHF 0.71 mio (voir ci-après).

Rappelons que, selon le rapport présenté par le Conseil municipal, le coût par année de cette réorganisation se monte à CHF 0.67 mio (salaires et charges sociales : CHF 0.57 mio ; location CIC et charges y relative : CHF 0.10 mio).

Litige sur les nettoyages

En 2023, une provision de CHF 157k avait été comptabilisée concernant un litige relatif aux frais de nettoyage. Ce litige portait sur des travaux supplémentaires effectués par l'entreprise de nettoyage en 2022 et 2023 et qui n'auraient pas été demandés par la commune. A la suite de négociations, une solution à l'amiable a pu être trouvée avec l'entreprise concernée, par un versement de la commune de CHF 96k. Le litige ayant été régularisé en décembre 2024 (rubriques 2170.3144.90 et 5450.3144.90), la provision a été dissoute.

En dépit du litige en cours, la COGEST constate avec surprise que cette même société a remporté le nouvel appel d'offres (marchés publics). Selon les réponses aux questions de la COGEST, les modalités contractuelles ont été ajustées, en particulier les exigences en termes de contrôle et d'organisation. La COGEST exige de la Municipalité un suivi accru du prestataire.

Promotion économique régionale

La COGEST constate une sous-utilisation récurrente des crédits budgétés pour la promotion économique.

Année	Budget	Comptes	Utilisation en %
2022	CHF 46k	CHF 15k	32%
2023	CHF 46k	CHF 1k	1%
2024	CHF 26k	CHF 3k	13%

Ces différences entre budget et comptes interpellent quant à l'adéquation entre les intentions politiques exprimées lors de la planification budgétaire et leur concrétisation. La COGEST, ayant pris note qu'un collaborateur a été engagé fin 2024, restera attentive à l'évolution de ces postes.

Honoraires et Etudes diverses

Les mêmes éléments que pour la Promotion économique sont relevés en ce qui concerne les honoraires et études diverses (budget : CHF 494k, comptes : CHF 226k, soit 45.8% du budget). Selon le Conseil municipal, ces rubriques sont volontairement surévaluées lors de l'élaboration du budget afin d'offrir une certaine marge de manœuvre au Conseil municipal et une plus grande rapidité d'action. Seules les études jugées nécessaires sont effectivement réalisées.

Intempéries

A la suite des intempéries de juin/juillet 2024 (éboulements et laves torrentielles), des travaux sur les dépotoirs et des curages sur des digues ont dû être entrepris pour un coût de CHF 155k. Les travaux d'entretien sont subventionnés à 70% par le canton, alors que les mesures urgentes et de remises en état liées aux intempéries sont subventionnées à 85%.

Le Conseil municipal a informé la COGEST que les torrents de la commune sont désormais sécurisés conformément à la carte des dangers.

Nous soulignons que le Conseil municipal est attentif aux risques. La Municipalité a procédé à une légère augmentation pour le budget 2025, en particulier pour l'entretien des chemins pédestres et les études en matière de sécurité (poste 7450).

EMS et Foyer de jour La Charmaie SA

La COGEST constate que la charge de transfert envers La Charmaie SA (subvention, rubr. 4120.36) s'établit à CHF 566k pour 2024 (écart avec le budget CHF -863k, -60.4%). La participation aux coûts de l'EMS (couverture du déficit) s'élève à CHF 72k alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 900k (CHF -828k, -92%).

Des mesures prises par la direction ainsi que des éléments non prévus expliquent l'écart par rapport aux comptes 2023 :

EMS

- Augmentation des recettes, due notamment à un faible taux de décès, à des journées d'hospitalisation peu importantes et à un niveau BESA en progression, CHF +486k
- Augmentation des charges de personnel maîtrisée, malgré l'entrée en vigueur de la nouvelle CCT (augmentation du salaire des employés), CHF +189k
- Augmentation des charges d'exploitation contenue malgré l'augmentation des frais de maintenance obligatoire et la diminution moins forte que prévue des frais d'énergie (chauffage à gaz en remplacement de la PAC en panne), CHF +37k
- Augmentation des produits hors exploitation et exceptionnels, notamment des remboursements du canton liés au Covid, CHF +75k

Foyer de jour

- Augmentation des recettes du foyer de jour grâce à une progression du taux d'occupation, CHF +36k

Lors de son dernier rapport annuel sur les comptes 2023, la COGEST avait demandé de mieux contrôler les coûts et les recettes de l'EMS afin de contenir le déficit à couvrir par la commune de Collombey-Muraz. La direction de La Charmaie SA a mis en place un monitoring mensuel pour l'EMS et un groupe de travail dédié au foyer de jour a été constitué. Ce suivi amélioré ainsi que certains facteurs extérieurs ont permis de très fortement réduire le déficit à couvrir pour 2024.

La COGEST est satisfaite des efforts fournis bien qu'il reste difficile, même pour la commune, d'estimer si l'effet de ces mesures sera pérenne.

Recettes fiscales et péréquation

Les recettes fiscales atteignent CHF 31.33 mios (montant net rubr. 9), soit une hausse de CHF 0.78 mio (+2.5%) par rapport au budget 2024 :

- Impôts personnes physiques CHF 25.68 mios (CHF +1.23 mio)
- Impôts personnes morales CHF 3.25 mios (CHF +0.24 mio)

Pour les personnes physiques, les impôts spéciaux liés aux gains immobiliers (IGI, droits de mutation communaux) s'élèvent à CHF 1.31 mio, soit une augmentation de CHF 0.11 mio par rapport au budget 2024, témoignant d'un marché immobilier dynamique sur notre commune.

Les impôts sur le capital et gains de loteries s'élèvent à CHF 0.94 mio (CHF +0.47 mio, +99.2%). Bien que ces impôts ne soient pas garantis, ces recettes constituent un soutien appréciable pour les investissements communaux.

Les impôts des personnes morales atteignent un montant net de CHF 3.25 mios, soit une augmentation de 8.3% par rapport au budget 2024.

L'organe de révision relève les points suivants :

- La comptabilisation des produits est effectuée lors des décisions de taxation tant pour les personnes physiques que morales.
- La hausse des recettes fiscales est due à l'augmentation du nombre de contribuables, à la progression des salaires et à la croissance économique.
- Les provisions d'impôts à recevoir 2023 et 2024 sont estimées de manière prudente.
- L'approche pour déterminer la provision pour impôt est restée constante.

La péréquation financière intercommunale reste stable à CHF 2.83 mios.

1.6 Comptes d'investissement

Généralités

Le compte des investissements se résume ainsi :

Aperçu du compte de résultats et investissements			Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Compte des investissements					
Dépenses	+	CHF	2'953'663.75	5'659'500.00	3'304'174.80
Recettes	-	CHF	1'140'125.25	1'228'000.00	1'308'642.50
Investissements nets	=	CHF	**1'813'538.50**	**4'431'500.00**	**1'995'532.30**
Investissements nets (négatifs)	=	CHF	-	-	-

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- Canalisations pour les eaux usées (CHF 985k) ;
- Réfection du rez-de-chaussée de la Maison de commune (CHF 713k) ;
- Canalisations du réseau des sources (CHF 584k).

Le taux de réalisation des investissements bruts se situe à 58.38%, principalement dû à la non-réalisation ou au report de certains projets :

- Report de la rénovation de la toiture de la salle polyvalente des Perraires (CHF 800k) ;
- Report de l'optimisation et de la mise en conformité des arrêts de transports publics (CHF 450k) ;
- Non-réalisation de routes cantonales, sur la base des montants communiqués par le Canton (CHF 383k) ;
- Report d'une mesure liée au Plan Lumière (CHF 200k).

De plus, la provision pour solde des travaux des rues Clos Novex et Pré-Raye s'est avérée surévaluée et a ainsi été dissoute (CHF -51k de charge négative).

Réfection de la Maison de commune

La réfection du rez-de-chaussée de la Maison de commune (rubrique 0290.5040.00) a fait l'objet d'une réévaluation de budget :

Date de décision	Objet	Montant	Total cumulé
18.12.2023	Budget 2024	CHF 450'000	CHF 450'000
19.02.2024	Crédit supplémentaire	CHF 245'000	CHF 695'000

Les comptes 2024 présentent des dépenses pour un total de CHF 713k, soit un dépassement de CHF 18k (2.5%). Selon le Conseil municipal, ce dépassement s'explique par des travaux de renforcement sismique sur la cage d'ascenseur qui se sont avérés nécessaires (CHF 39k).

Pour rappel, le montant de CHF 713k concerne uniquement les travaux du rez-de-chaussée en lien avec l'amélioration de l'accueil citoyen. Les travaux au premier étage sont liés à un projet distinct, à savoir le réaménagement des bureaux administratifs, pour lequel un montant de CHF 50k est budgété en 2025.

A l'avenir, la COGEST demande que, pour des projets aussi importants, une réflexion et un budget global soient présentés au Conseil général. La situation actuelle, à savoir la répartition des coûts par étage, ne nous satisfait pas par manque de transparence.

6. Recommandations de la COGEST

La COGEST a formulé plusieurs remarques tout au long de son rapport qui feront l'objet d'un examen attentif lors des prochains rapports. De plus, la COGEST souhaiterait que le Conseil municipal communique les comptes à la presse une fois ceux-ci approuvés par le Conseil général.

La COGEST recommande à l'unanimité d'accepter les comptes tels que présentés.

7. Vote final

La COGEST décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

8. Remerciements

La COGEST remercie le Conseil municipal et l'administration pour leur disponibilité ainsi que pour la mise à disposition des réponses à nos questions avant notre séance commune.

De plus, elle adresse à M. Emmanuel Bérard plein succès dans ses prochaines fonctions hors de notre commune et à M. Stéphane Gnos une agréable retraite.

Collombey-Muraz, le 22 mai 2025

La Présidente
Pauline Arlettaz

Le Rapporteur
Christophe Brendle

Annexes : questions et réponses sur les rubriques des comptes 2024

Copie au Conseil Municipal, par son Président.